

SÉANCE DU 30 MAI 2022

22-05-074

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 23 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Antoine LE NY pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige Nomdedeu, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Absent excusé :

Christophe GIGOT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

PROJET URBAIN

DÉNOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC SITUÉ ENTRE L'AVENUE DE L'EPINETTE ET LA RUE FRANCOISE DOLTO « JARDIN HENRIETTE DE KERMARTIN »

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de Libourne d'aménager le jardin situé entre la rue Françoise Dolto et la rue de l'Épinette afin qu'il soit accessible à tous les Libournais,

Considérant le souhait de la Ville de Libourne de dénommer les espaces publics communaux en valorisant les personnalités locales,

Considérant l'implication de Madame Henriette de Kermartin dans le développement culturel de la ville de Libourne au début du XX^e

Envoyé en préfecture le 03/06/2022
Reçu en préfecture le 03/06/2022
Affiché le

ID : 033-213302433-20220530-DELIB_22_05_074-DE

Considérant que grâce à la générosité de la comtesse de Kermartin, un nouvel espace de représentation est construit à Libourne en 1910 : La Salle Jeanne d'Arc, rue Giraud, qui est aujourd'hui, l'actuel théâtre municipal « Le Liburnia »,

Considérant que grâce à la générosité Madame Henriette de Kermartin le théâtre municipal « Le Liburnia », permet à la ville de Libourne de rayonner culturellement,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- dénomme le jardin situé entre l'avenue de l'Épinette et la rue Françoise Dolto comme suit « Jardin Henriette de Kermartin »

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

03.06.2022

Le Maire,
Philippe BUISSON

